

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 22 février 2021

Le lundi 22 février deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convocation complémentaire a été adressée le 19 février 2021.

Étaient présents :

M. Francis SZPINER, M. Jérémy REDLER, M^{me} Marie-Hélène DORVALD, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M. Gérard GACHET, M^{me} Sophie MALLET, M. Rodolphe BORGNIET, M^{me} Isabelle NIZARD, M. Gilles MENTRE, M^{me} Bérengère GREE, M. Ali OUBAALI, M. Ariel LEVY, M^{me} Vanessa EDBERG, M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M^{me} Samia BADAT-KARAM, M^{me} Véronique BUCAILLE, M. Antoine BEAUQUIER, M^{me} Aurélie PIRILLO, M. David ALPHAND, M^{me} Hanna SEBBAH, , M^{me} Chloé CHOURAQUI, M. Jean HELOU, M. Franck HALEM, M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU, M. Julien GUEDJ, M. Freddy COUDRIER, M^{me} Laure ANSQUER, M. Bruno PARENT

Absents ayant donné procuration :

M^{me} Katherine de MEAUX, M^{me} Lisa LELLOUCHE, M^{me} Alexandra BAROUCH, M. Bruno LIONEL-MARIE, M^{me} Joséphine MISSOFFE.

Étaient excusés :

M^{me} Sandra BOËLLE, M. Stéphane CAPLIEZ, M^{me} Véronique BALDINI, M. Emmanuel MESSAS, M^{me} Jennifer BUNAN, M. Éric HÉLARD.

Ordre du jour

➤ **162021016** Désignation du secrétaire de séance.
M. Francis SZPINER rapporteur.

➤ **162021017** Adoption du compte rendu de la séance du 18 janvier 2021.
M. Francis SZPINER rapporteur.

➤ **162021018** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans les écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes.
M. Jérémy REDLER rapporteur.

➤ **162021019** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans les collèges et lycées.
M. Jérémy REDLER rapporteur.

➤ **2021 DAJ 10** Subvention et avenant n°2 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

➤ **2021 DU 46** Dénomination place Claude Goasguen (16^e).
M. Francis SZPINER rapporteur.

➤ **2021 DAC 370** Subventions (48 500 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie
M. Jérémy REDLER rapporteur.

➤ **2021 DAE 69** Subventions (4 858 000 euros) et conventions avec 87 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

➤ **2021 DLH 53** Propriété communale 29, rue du Mesnil à Paris (16^e) - avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'ACIP
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

➤ **2021 DFPE 52** Subventions (829 869 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation d'ateliers en RAM-RAP.
M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

➤ **2021 DASCO 18** Approbation du Règlement Intérieur pour l'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public
M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

➤ **V162021027** Vœu relatif à la situation de l'opérateur Smovengo
M^{me} Hanna SEBBAH

Ordre du jour complémentaire

➤ **162021028** Adoption de l'ordre du jour complémentaire
M. Francis SZPINER rapporteur.

➤ **2021 DEVE 22** Adoption d'une nouvelle charte relative à la téléphonie mobile et création de l'observatoire de la téléphonie mobile
M. David ALPHAND rapporteur.

La séance est ouverte à 19 h 10.

M. SZPINER salue les membres du Conseil d'arrondissement et propose de commencer cette réunion par la désignation du secrétaire de séance.

- **162021016** Désignation du Secrétaire de séance.

M. Francis SZPINER rapporteur.

Sur proposition de M. SZPINER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M. GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

- **162021017** Adoption du compte rendu de la séance du 18 janvier 2021

M. Francis SZPINER rapporteur

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce compte rendu, puis, en l'absence de remarques met ce dernier aux voix.

Le compte rendu de la séance du 18 janvier 2021 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162021028** Adoption de l'ordre du jour complémentaire

M. Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'adopter cet ordre du jour complémentaire.

Il précise que la Mairie de Paris a fait parvenir ce document à la Mairie du 16^e ce vendredi à 18 h 30 – aux yeux de M. SZPINER, ils ont donc, à la Ville de Paris, une conception des 35 heures à géométrie variable, puisqu'ils ont imaginé qu'il se trouverait quelqu'un à cette heure-là au secrétariat de la Mairie du 16^e – pour accuser réception du projet de délibération concernant la charte relative à la téléphonie mobile et la création de l'Observatoire de la téléphonie mobile.

Il précise cependant décidé d'inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour complémentaire du CA.

En l'absence d'observations, M. SZPINER met aux voix l'adoption de cet ordre du jour complémentaire.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, l'ordre du jour complémentaire est adopté.

- **162021018** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans les écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes.

M. Jérémie REDLER rapporteur.

M SZPINER donne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER le remercie et annonce qu'il présente en même temps cette délibération et la suivante, dans la mesure où il s'agit simplement de permuter des élus au sein des conseils d'école des écoles maternelles et élémentaires, puis au sein des conseils des collèges.

Il explique qu'il est demandé de bien vouloir remplacer M^{me} Samia BADAT-KARAM par M^{me} Isabelle NIZARD à l'école de la rue Michel-Ange, et par M^{me} Aurélie PIRILLO au Collège Claude Bernard

M. REDLER demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur ces deux délibérations.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention et donne la parole à M^{me} SEBBAH.

M^{me} SEBBAH le remercie et indique qu'elle aurait espéré que le Conseil d'arrondissement commence l'année de manière positive, c'est-à-dire sur de bonnes bases.

Or elle rappelle que son groupe avait formulé il y a quelques mois son souhait de participer aux conseils des écoles maternelles, ainsi que des collèges et lycées du 16^e arrondissement.

Faisant remarquer que son groupe constitue une opposition constructive, composée de personnes élues au même titre que M. le Maire et que les élus de la majorité, elle fait part de son avis qu'il aurait été appréciable qu'au moins un élu de son groupe soit présent dans les conseils d'écoles.

Elle constate que tel n'est pas le cas, ce qu'elle regrette.

M. SZPNER répond à M^{me} SEBBAH qu'il est bon d'apprendre à prêcher dans le désert : elle verra que cela est formateur.

Il s'enquiert d'autres observations et, en l'absence de remarques complémentaires, met ces deux délibérations aux voix.

Le projet de délibération 162021018 mis aux voix par M. SZPNER est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (votes pour : 30, abstentions : 3)

- **162021019** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans les collèges et lycées.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

Le projet de délibération 162021019 mis aux voix par M. SZPNER est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (votes pour : 30, abstentions : 3)

- **2021 DU 46** Dénomination place Claude Goasguen (16^e).

M. Francis SZPNER rapporteur.

M. SZPNER précise qu'il n'a pas besoin de rappeler en ces lieux ce qu'a apporté Claude GOASGUEN au 16^e arrondissement, ni ce qu'a été sa carrière, sachant qu'il fut ministre de Jacques CHIRAC, député et conseiller de Paris, puis adjoint, toujours de Jacques CHIRAC.

La majorité municipale du 16^e arrondissement a donc souhaité lui rendre hommage en attribuant son nom à un espace public.

M. SZPNER annonce ainsi qu'en accord avec la famille de Claude GOASGUEN, la majorité municipale du 16^e arrondissement a décidé d'attribuer le nom de « Claude Goasguen » à une partie de la rue de l'Abbé Gillet, dans le 16^e arrondissement.

Il précise que le Conseil de Paris a accepté cette demande, en dérogation de la règle disant que le nom d'une personnalité ne peut normalement être attribué à une voie publique que cinq ans, au plus tôt, après son décès.

Il ajoute que le projet de délibération comprend le plan annexe et l'exposé des motifs, qui précise que le Conseil de Paris a adopté la dénomination « Place Claude Goasguen » pour une partie centrale de la rue de l'Abbé Gillet, voie publique et bordée par la rue Jean Bologne (Paris 16^e) et que le Conseil de Paris a dérogé à la délibération du 23 décembre 1932, modifiée le 9 décembre 1938 sur la réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

M. SZPNER ajoute qu'il souhaite que la Mairie du 16^e puisse procéder à l'inauguration de cette place dans des conditions qui rendent hommage à Claude GOASGUEN, donc à un moment où, il l'espère, les restrictions sanitaires seront levées. Selon lui, même en l'absence de visibilité, il vaut la peine d'attendre, sachant que cette question sera discutée avec la famille de Claude GOASGUEN, afin que les choses soient bien faites.

Il s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération et, en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DU 46 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M. SZPINER remercie les membres du Conseil d'arrondissement de cette unanimité et ajoute qu'il aurait aimé qu'il en soit de même au Conseil de Paris, regrettant qu'au sein de ce dernier, certains se soient abstenus sur cette délibération.

- **2021 DAJ 10** Subvention et avenant n°2 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris.

M. Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER, rappelant que l'on est toujours trahi par les siens, donne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE rappelle que ce dispositif de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement a été institué par une délibération du Conseil de Paris le 2 mai 1977.

Depuis cette date, des consultations d'avocats gratuites sont proposées chaque semaine aux usagers, dans les mairies d'arrondissement de Paris.

Il précise que le présent projet de délibération a pour objet d'autoriser la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle de subventions avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris, et avec la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris, pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats dans les mairies d'arrondissement, et d'attribuer à l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris une subvention de 296 750 euros.

M. SAUVAGE demande aux membres du Conseil de délibérer favorablement sur cette proposition.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations.

Il précise qu'à titre personnel, en tant qu'avocat du Barreau de Paris il ne prendra pas part au vote et il invite les avocats inscrits au Barreau de Paris présents dans cette instance à faire de même.

En l'absence de remarques, M. SZPINER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DAJ 10 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement (votes pour : 28, NPPV 5).

- **2021 DAC 370** Subventions (48 500 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

M. Jérémie REDLER rapporteur.

M. SZPINER donne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER le remercie et explique qu'il s'agit d'attribuer une subvention de 48 500 euros aux dix-neuf comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, et Tunisie.

Concernant le 16^e arrondissement, il est demandé d'attribuer une subvention de 800 euros, qui serait directement affectée au Comité du 16^e arrondissement.

Il ajoute que sa collègue Katherine de MEAUX et lui-même demandent aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations et donne la parole à M. GACHET.

M. GACHET annonce qu'il souhaite voter contre cette délibération et expliquer brièvement les raisons de son vote, si Monsieur le Maire l'y autorise, tout en précisant qu'il n'a rien contre la FNACA, ni contre ses représentant dans le 16^e arrondissement, ni contre le rapporteur de cette délibération.

En revanche, M. GACHET fait remarquer que la FNACA est la seule association d'anciens combattants d'Afrique du Nord qui s'obstine à célébrer la journée du 19 mars 1962 comme étant celle de la fin de la Guerre d'Algérie.

Or M. GACHET souligne que, comme le savent tous ceux qui ont suivi un peu ces événements ou qui les ont étudiés après coup, qu'un très grand nombre de victimes ont été encore à déplorer après cette journée du 19 mars 1962, aussi bien du côté européen que du côté musulman.

À titre d'exemples, il cite la fusillade de la rue d'Isly ayant eu lieu une semaine plus tard, et lors de laquelle 49 Français ont été tués et 200 blessés, ou encore le 5 juillet, jour de l'indépendance officielle de l'Algérie, où 700 Français ont été massacrés à Oran.

Au total, après le 19 mars 1962, plus de 3 000 Français ont été enlevés, dont 1 630 n'ont jamais réapparu, sans oublier les 50 000 harkis, ces musulmans fidèles à la France, qui ont été massacrés par le FLN dans des conditions abominables.

M. GACHET rappelle que Jacques CHIRAC, dans sa grande sagesse et ayant bien perçu l'aspect très polémique de cette date du 19 mars 1962, avait choisi la date consensuelle du 5 décembre pour rendre hommage à toutes les victimes de la Guerre d'Algérie.

Malgré cela, la FNACA ne cesse d'entretenir la polémique, chaque année, en prétendant célébrer le 19 mars.

M. GACHET confirme donc que, pour des raisons non seulement historiques, mais également familiales et personnelles, il votera contre cette subvention à la FNACA.

M. SZPINER s'enquiert d'autres demandes de prise de parole et donne la parole à M. SAUVAGE.

M. SAUVAGE annonce qu'à l'instar de Gérard GACHET, il votera lui aussi contre cette délibération, pour des raisons à la fois historiques et familiales.

M. SZPINER s'enquiert d'autres observations et, en l'absence de remarques complémentaires, met cette délibération aux voix.

Le projet de délibération 2021 DAC 370 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (votes pour : 27, votes contre : 5 abstentions : 1)

- **2021 DAE 69** Subventions (4 858 000 euros) et conventions avec 87 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M SZPINER donne la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD le remercie et rappelle que la crise sanitaire et les diverses périodes de confinement ont conduit le Conseil de Paris à voter, en novembre 2020, un plan intitulé « Boost emploi ».

Or pour accompagner le retour à l'emploi des personnes qui en sont particulièrement éloignées, notamment les allocataires du RSA et les personnes démunies, il est proposé à la Mairie du 16^e arrondissement d'accorder à 87 structures, qui accompagnent ces personnes pour leur permettre une insertion professionnelle, des subventions à hauteur de 4 858 000 euros et d'autoriser la Maire de Paris à signer les conventions avec lesdites structures.

S'agissant du 16^e arrondissement, M^{me} DORVALD rappelle qu'il s'y trouve l'association « Espaces », qui emploie 15 salariés travaillant sur la Petite Ceinture dans le cadre d'une réinsertion professionnelle.

Elle invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention et, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DAE 69 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DLH 53** Propriété communale 29, rue du Mesnil à Paris (16^e) - avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'ACIP

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M SZPINER donne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE le remercie.

Il rappelle que la Ville de Paris est propriétaire d'un bâtiment dénommé Halle Saint Didier, situé au 29 rue du Mesnil, et qu'elle a conclu en 2016 avec l'association Consistoriale de Paris, dite l'A.C.I.P., une convention d'occupation du domaine public en vue de l'installation à titre provisoire d'un lieu de culte et d'un espace culturel, avec création d'une bibliothèque dans un local alors vacant de 300 m² situé au rez-de-chaussée de la halle Saint Didier.

M. SAUVAGE explique que l'A.C.I.P. avait dû quitter, à la demande du propriétaire, des locaux situés à proximité du marché, dont elle était locataire, et qu'elle avait besoin de locaux pour poursuivre, à titre provisoire, ses activités.

Cette mise à disposition était consentie pour un loyer annuel de 95 319, 60 euros avec une franchise, pour tenir compte des travaux que l'A.C.I.P. devait y réaliser.

Aujourd'hui, l'A.C.I.P. souhaite procéder à un réaménagement des locaux et a sollicité de la Ville de Paris de pouvoir occuper une surface complémentaire de 60 m². M. SAUVAGE précise que cette surface adjacente à celle qu'elle occupe, correspond à des locaux désaffectés par la Direction de la Jeunesse et des Sports et à une boutique vacante, et que le loyer serait porté à un montant annuel de 126 574 euros.

M. SAUVAGE précise qu'il est demandé au Conseil d'arrondissement du 16^e d'approuver cette extension de la surface, avec le montant de la redevance réévalué comme indiqué.

Il propose aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette proposition.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations et, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DLH 53 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DFPE 52** Subventions (829.869 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation d'ateliers en RAM-RAP.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

M SZPINER donne la parole à M^{me} LAMBLIN BENICHOU pour la présentation de cette délibération.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU le remercie et annonce qu'il est proposé d'accorder une subvention totale d'un montant de 829 869 euros à cinq associations spécialisées dans l'accueil individuel.

S'agissant du 16^e arrondissement, il est proposé d'accorder :

- Une subvention de 279 306 euros à l'association « ABC Puériculture », qui gère des établissements d'accueil de la Petite enfance, et notamment le relais d'assistantes maternelles et le relais d'auxiliaires parentales itinérant « Le Petit Bus » dans les 11^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e et 19^e arrondissements ;
- Une subvention de 71 175 euros à l'association « La Maison de l'Enfance » qui anime la halte-garderie « Les petits Mozart » le matin et un RAP, l'après-midi, dans ses locaux situés dans le 16^e arrondissement ;
- Une subvention de 79 672 euros à l'association « Crescendo », qui propose une plateforme mobile d'accompagnement « petite enfance et handicap » et un RAM-RAP itinérant « Les Rendez-vous des assistantes maternelles et auxiliaires parentales » à Paris centre et dans les 10^e, 12^e, 15^e, et 16^e arrondissements.

M^{me} LAMBLIN BENICHOU demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations et, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DFPE 52 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DASCO 18** Approbation du Règlement Intérieur pour l'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

M. SZPINER donne la parole à M^{me} NIZARD pour la présentation de cette délibération.

Mme NIZARD rappelle que la majorité municipale du 16^e arrondissement s'était abstenue sur la délibération 2020 DASCO 137 lors de la séance du Conseil d'arrondissement du 2 novembre 2020, puis qu'elle avait voté contre cette dernière lors de sa nouvelle présentation, le 30 novembre 2020.

Cependant, elle précise que cette délibération a été votée lors du Conseil de Paris de décembre 2020 et que, dans le cadre du programme de mandature « ville du quart d'heure », la Mairie de Paris souhaite ouvrir les établissements scolaires le week-end : ainsi, il est proposé d'expérimenter cette ouverture en ouvrant une cour par arrondissement, entre le 23 janvier et le 24 avril 2021 inclus.

Dans ce cadre, il est proposé d'approuver le règlement intérieur définissant les modalités de fonctionnement de ce dispositif.

Néanmoins, en cohérence avec le vote défavorable de la majorité municipale du 16^e arrondissement face au principe d'ouverture des cours d'école le samedi, M^{me} NIZARD invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter défavorablement cette délibération.

M. SZPINER donne la parole à M^{me} SEBBAH.

M^{me} SEBBAH fait part de son désaccord avec cette position, qu'elle trouve regrettable.

Selon elle, la raison invoquée dernièrement par M^{me} NIZARD, à savoir que l'école Murat ne serait pas adaptée pour recevoir du public le week-end dans sa cour d'école, n'est pas une raison satisfaisante.

En effet, elle fait remarquer que M. le Maire et M. REDLER n'hésitent pas à échanger avec les élus de la majorité de M^{me} HIDALGO au Conseil de Paris pour faire voter des délibérations qui les arrangent et elle pense que la majorité municipale du 16^e aurait pu entamer des négociations avec la Mairie de Paris pour trouver un endroit approprié pour cette expérimentation, qui va avoir lieu dans d'autres arrondissement et non dans le 16^e arrondissement, ce qu'elle trouve dommage.

M. SZPINER répond qu'il a semblé à la majorité municipale du 16^e que les conditions actuelles d'ouverture des écoles le samedi posaient tout de même un problème de sécurité. Il rappelle que M^{me} SEBBAH est la première à dire que M^{me} HIDALGO ne crée pas de police municipale de cette qualité. Personnellement, M. SZPINER assure qu'il ne laissera pas entrer dans les écoles des gens pouvant y pénétrer n'importe comment, sans un vrai contrôle organisé par des gens compétents.

De surcroît, il estime que la situation actuelle, avec le Covid, renforce la nécessité de contrôler et de filtrer les entrées.

Pour ces raisons, M. SZPINER précise que la majorité municipale du 16^e arrondissement estime qu'il n'est pas dans l'intérêt des enfants, cet intérêt devant guider les décisions des élus, d'avoir cette position.

Il redonne la parole à M^{me} SEBBAH.

M^{me} SEBBAH fait pourtant remarquer que la situation sanitaire fait que certaines familles se retrouvent dans de petits appartements, y compris dans le 16^e arrondissement, et que l'ouverture des cours d'école permettrait à ces enfants d'avoir des lieux de vie, durant la journée, en plein air. Elle pense donc que cela aurait été positif.

M. SZPINER se demande si M^{me} SEBBAH préfère qu'ils aient le Covid dans les écoles.

M^{me} SEBBAH demande à pouvoir terminer son intervention, faisant remarquer à M. le Maire qu'elle ne l'a pas interrompu.

S'agissant de la sécurité, M^{me} SEBBAH pense que la Mairie du 16^e arrondissement pourrait engager des agents de sécurité pour sécuriser ces cours d'école, sachant qu'il ne s'agit que d'un week-end par mois, et non de tous les week-ends. Elle suggère que M. le Maire pourrait, par exemple, faire des économies sur son chauffeur, même si elle sait qu'il n'aime pas aborder ce sujet...

[Brouhaha]

M. SZPINER répond à M^{me} SEBBAH qu'il sait qu'elle se « braque » sur cette histoire de chauffeur et que, comme il le lui a dit, il fera comme M^{me} Bürkli, la Présidente de son groupe : il invite M^{me} SEBBAH à aller voir le budget de cette dernière.

Quoi qu'il en soit, M. SZPINER constate que M^{me} SEBBAH sait toujours élever le débat et aller vers l'essentiel, raison pour laquelle, sans doute, les électeurs, dans le 16^e arrondissement, l'ont plébiscitée.

Il s'enquiert d'autres observations et, en l'absence de remarques complémentaires, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DASCO 18 mis aux voix par M. SZPINER émet un avis défavorable à la majorité du Conseil d'arrondissement. (votes pour : 3, votes contre : 30)

- **V162021027** Vœu relatif à la situation de l'opérateur Smovengo.

M. SZPINER donne la parole à M^{me} SEBBAH pour la présentation de ce vœu.

M^{me} SEBBAH le remercie et précise présenter ce vœu sur un sujet qu'elle a porté en Conseil de Paris et qui a fait beaucoup parler de lui ces derniers jours, et pour cause.

Elle rappelle qu'en 2007, Vélib' était une innovation qui offrait aux Parisiens et aux Parisiennes une nouvelle mobilité. Or après quatorze ans et de multiples rebondissements, Vélib' s'avère être un échec et un gouffre financier pour les Parisiens : il s'agit d'un vrai gâchis, aux yeux de M^{me} SEBBAH.

M^{me} SEBBAH rappelle qu'en 2017, le Syndicat Autolib'Vélib'Métropole, dont la gouvernance est dominée par la Ville de Paris, renouvelait le marché de délégation de service public exploité depuis sa création par JC DECAUX et que, contre toute attente, la société Smovengo a été choisie, essentiellement pour des critères financiers.

Or, comme tous l'ont sans doute constaté, elle rappelle que dès les premiers jours, les couacs et les dysfonctionnements se sont multipliés, avec l'impossibilité de souscrire à des abonnements, l'absence de bornes et de vélos, des pannes à répétition, etc.

Pourtant, M^{me} SEBBAH fait remarquer qu'il est aujourd'hui question d'attribuer des rallonges financières qui sont évaluées à 4 millions d'euros par an jusqu'en 2024, et entre 4 à 6 millions d'euros après 2024, au travers d'un avenant qui est soumis aux 57 communes adhérentes.

Le problème, d'après Mme SEBBAH, est que sans ces rallonges, Vélib' ne survivra pas et que si ces rallonges sont attribuées, le contrat sera grandement fragilisé d'un point de vue juridique, puisque JC DECAUX serait en droit de dénoncer la caducité du contrat.

Elle rappelle avoir, lors du dernier Conseil de Paris, interpellé à ce sujet la Maire de Paris, qui n'a pas daigné lui répondre.

M^{me} SEBBAH annonce donc que son groupe exige plus de transparence sur cette situation aujourd'hui très opaque et que, dans l'intérêt général des Parisiens, son groupe demande que la Maire de Paris communique l'exactitude de la situation financière de l'opérateur et dresse des perspectives précises et transparentes sur l'avenir de Vélib', ce qui passera sans doute, comme le souhaite son groupe, par la communication de l'avenant au contrat de délégation de service public et par la mise en place d'un audit externe et indépendant pour afficher la situation financière objective de l'opérateur et ses perspectives.

Selon M^{me} SEBBAH, il ne suffit pas d'avoir de beaux discours et des projets vertueux en matière d'écologie : encore faut-il avoir les capacités de leur mise en œuvre.

Elle remercie M. le Maire et les membres du Conseil d'arrondissement.

M. SZPINER convient que ce contrat est symptomatique de l'opacité de la gestion de la Ville de Paris.

Il rappelle d'abord que la Chambre régionale des comptes a enquêté en 2019 sur Autolib' et Vélib', que les résultats de cette enquête ont été publiés en octobre 2020 et qu'ils n'ont toujours pas obtenu de débats en Conseil de Paris sur ces rapports de la Chambre régionale des comptes.

Aux yeux de M. SZPINER, la Ville de Paris, qui prône la transparence, ne peut pas continuer à agir de la sorte.

S'agissant des négociations avec Smovengo, il confirme que celles-ci ont été menées dans la plus grande opacité vis-à-vis des élus, et que la vérité est que les conseillers de Paris, ceux qui n'ont pas « la chance » d'appartenir à la majorité municipale, n'ont jamais été informés, si ce n'est par voie de presse. M. SZPINER assure qu'aujourd'hui encore, ce n'est que par la presse qu'ils ont su que l'avenant avec Smovengo, qui n'est toujours pas rendu public, avait été signé le jeudi précédent.

En tant que membre du groupe « Changer Paris », M. SZPINER annonce qu'il a demandé la plus grande transparence et qu'il demande la publication de l'avenant qui a été signé avec Smovengo, ainsi que le courrier d'avertissement qu'a adressé JC DECAUX, dans la mesure où les réclamations de JC DECAUX risquent de coûter très cher à la Ville de Paris.

Aussi M. SZPINER confirme-t-il que la majorité municipale du 16^e arrondissement fait le même constat que M^{me} SEBBAH, sans doute un peu plus cruellement mais aussi de manière un peu plus documentée. Il a d'ailleurs noté que M^{me} SEBBAH parlait des « Parisiens et des Parisiennes », vocable dans lequel il sent la mauvaise influence contagieuse des gens du groupe « Paris en Commun ».

Concernant le vœu de M^{me} SEBBAH, M. SZPNER confirme que la majorité municipale du 16^e critique évidemment la politique de M^{me} HIDALGO, en le faisant très précisément sur ce sujet, mais ajoute qu'il trouve ce vœu un peu décalé, et annonce donc qu'il ne votera pas contre ce dernier, mais qu'il s'abstiendra.

Il s'enquiert d'éventuelles autres observations sur ce sujet, puis redonne la parole à M^{me} SEBBAH.

M^{me} SEBBAH précise ne pas être surprise de voir que M. SZPNER s'abstient sur ce vœu, alors même qu'ils dressent pourtant le même constat et que les gens du groupe de ce dernier ont applaudi des deux mains lorsqu'elle a pris la parole sur ce sujet au Conseil de Paris.

Elle trouve cela dommage, mais précise que ce vœu sera de toute façon complété, puisque la situation a évolué entre le jour où elle l'a déposé, à la date butoir, et les révélations qui ont été faites dans la presse par la suite.

M^{me} SEBBAH espère donc que tous se rejoindront autour du vœu qu'elle déposera au Conseil de Paris.

M. SZPNER fait remarquer que telle est la raison pour laquelle il vient de dire que ce vœu lui apparaissait incomplet et dépassé. Il remercie M^{me} SEBBAH de lui en donner acte et assure qu'ils auront ce débat au Conseil de Paris. S'agissant des applaudissements qu'elle a évoqués, cela traduit, selon lui, le fait que tous peuvent avoir des moments de faiblesse.

Il met ensuite ce vœu aux voix.

Le vœu V162021027 mis aux voix par M. SZPNER est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (votes pour : 3, abstentions : 30)

- **2021 DEVE 22** Adoption d'une nouvelle charte relative à la téléphonie mobile et création de l'Observatoire de la téléphonie mobile

M. David ALPHAND rapporteur.

M. SZPNER précise qu'est maintenant abordé l'ordre du jour complémentaire, et rappelle qu'il a précisé les conditions dans lesquelles la Mairie de Paris avait fait parvenir à la Mairie du 16^e arrondissement cette délibération relative à l'adoption d'une charte relative à la téléphonie mobile et à la création de l'Observatoire de la téléphonie mobile.

Avant de donner la parole à M. ALPHAND, rapporteur de cette délibération, M. SZPNER précise qu'il ne peut que s'insurger contre ces méthodes, qui consistent à essayer de passer un sujet aussi important « à la sauvette », dans des conditions qui n'honorent pas la démocratie. M. SZPNER regrette, même s'il s'agit d'un regret passager, qu'il ne se trouve ici et aujourd'hui aucun représentant du groupe de M^{me} HIDALGO, et assure que ce ne sont pas des méthodes acceptables. Il ajoute qu'il énoncera tout à l'heure les conséquences qu'il entend tirer de cette situation.

Il donne la parole à M. ALPHAND pour la présentation de cette délibération.

M. ALPHAND le remercie et confirme qu'il s'agit d'un sujet lourd d'enjeux.

Afin de replacer cette délibération dans son contexte, M. ALPHAND rappelle qu'au mois de novembre 2020, les quatre opérateurs de téléphonie mobile ont acquis aux enchères la licence pour allumer leurs installations de téléphonie mobile sur l'ensemble des territoires, pour la modique somme de 2, 8 Mds d'euros.

Il précise que la charte qui est proposée ce soir au Conseil d'arrondissement vise à lier contractuellement la Ville de Paris et ces quatre opérateurs que sont Bouygues Télécom, SFR, Orange et Free Mobile.

Cette charte pose un principe de transparence quant aux parcs d'antennes et au déploiement des installations 5G ; elle prévoit une procédure d'information des Parisiens ; elle définit un circuit d'instruction et de validation des demandes des opérateurs ; elle prend soin de la bonne intégration

paysagère des antennes ; elle met en place un seuil maximum d'exposition aux ondes, à savoir 5 volts par mètre, des outils de contrôle et une instance de suivi, dont a parlé Monsieur le Maire, appelée « Observatoire parisien de la téléphonie mobile ».

M. ALPHAND ajoute que cette charte vise à unir la Ville de Paris pour cinq ans aux opérateurs de télécommunication.

Une fois cette présentation faite, M. ALPHAND précise ce qu'il faut penser de cette charte.

Selon lui, tout d'abord, cette charte vient tardivement, puisque d'ores et déjà, d'autres grandes villes françaises sont passées à la 5G et que Paris est donc « à la traîne », M^{me} HIDALGO ayant été gênée par des dissensions au sein de sa majorité municipale. Il rappelle en effet que Nice, Bordeaux, Strasbourg et d'autres villes, sont déjà passés à la 5G.

Certes, M. ALPHAND note que quelques avancées peuvent être relevées dans ce texte, comme notamment le fait que l'une des demandes formulées par son groupe au cours des dernières séances du Conseil de Paris, en matière d'intégration paysagère des antennes, ait été reprise, mais il souligne qu'il reste deux « angles morts », particulièrement préjudiciables à ce texte.

Le premier « angle mort » concerne la clause de revoyure nécessaire qui aurait dû être inscrite dans cette charte. Sans vouloir être trop technique, M. ALPHAND explique que les deux premières années de déploiement de la 5G vont s'appuyer sur des ondes de 700 MHz, pouvant aller jusqu'à 3,5 GHz. Selon lui, ce sont des ondes bien connues et bien recensées, puisque ce sont celles qui sont utilisées aujourd'hui pour la 2G, la 3G et la 4G. Leurs effets sanitaires sont connus et l'on sait que ces effets ne portent pas préjudice aux utilisateurs des téléphones mobiles.

Pour autant, M. ALPHAND indique que dans deux ans, le déploiement de la 5G va surmultiplier ces ondes, du côté des opérateurs, et que l'on va passer à des ondes de 26 GHz, pour lesquelles, à ce jour, aucune étude sanitaire n'a encore été réalisée. Ainsi, il annonce que son groupe demandera une clause de revoyure avant le passage à ces 26 GHz, de manière à prévoir toutes les garanties nécessaires pour les utilisateurs parisiens.

Par ailleurs, aux yeux de M. ALPHAND, le second « angle mort » concerne la thématique très importante de la sobriété numérique. A ce jour, dans la rédaction proposée, les impératifs qui pèsent sur les opérateurs de télécommunication sont inopérants, et il annonce que son groupe demandera que ces impératifs soient précisés en termes de sobriété numérique, à savoir le réemploi, la réutilisation, et le recyclage des équipements, et en particulier des *smartphones* qui sont vendus dans les offres commerciales des opérateurs de télécommunication.

Il précise que son groupe « Changer Paris » est naturellement favorable à la 5G et que tel est bien le point de départ, dans la mesure où cette technologie va permettre de contribuer au développement économique. Selon M. ALPHAND, l'on n'imaginerait pas Paris sans la 5G, ce qui serait un peu comme Paris sans la Tour Eiffel. Par ailleurs, il précise que son groupe ne souhaite pas non plus que cette charte mette trop de temps à entrer en vigueur, ce qui accroîtrait encore le retard qui a déjà été pris par M^{me} HIDALGO.

Pour autant, M. ALPHAND est d'avis que dans sa rédaction, ce soir, cette charte n'est pas satisfaisante, et que cette insatisfaction aurait vraisemblablement justifié une abstention. Toutefois, il rappelle que Monsieur le Maire a souligné la pratique éminemment détestable et l'opacité dans lesquelles cette charte a été négociée avec les opérateurs, puis déposée à l'improviste auprès de la Mairie du 16^e arrondissement.

Pour ces raisons-là, il propose à Monsieur le Maire et aux membres du Conseil d'arrondissement de ne pas prendre part au vote sur cette délibération.

M. SZPINDER le remercie et s'enquiert d'éventuelles observations.

En l'absence de remarques, il demande à M. ALPHAND de rappeler le calendrier qui avait été prévu et l'ignorance dans laquelle a été maintenue l'opposition municipale.

M. ALPHAND répond qu'il ne voulait pas trop « charger la barque », mais convient qu'il faut être transparent et qu'il se doit donc également de rapporter les conditions dans lesquelles cette charte a été rédigée.

Il rappelle que M^{me} HIDALGO s'était engagée devant le Conseil de Paris à associer dans la plus grande transparence l'ensemble des groupes politiques représentés à ce Conseil et que, dès lors, un certain nombre d'auditions ont été organisées. En réalité, « l'on amusait la galerie », selon M. ALPHAND.

Ainsi, il rappelle que le lundi précédent, à l'issue de la dernière audition avec la CNIL, à laquelle il a participé, il a interrogé M. Paul SIMONDON, adjoint aux Finances de M^{me} HIDALGO, sur le calendrier et les conditions de rédaction et d'association des groupes politiques à cette rédaction. M. ALPHAND rapporte que M. SIMONDON lui a répondu, en « noyant le poisson », qu'il était à la disposition des différents groupes et qu'ils en discuteraient « plus tard ». Or M. ALPHAND constate que ce « plus tard », s'est traduit par ce dépôt à l'improviste ce vendredi soir à la Mairie du 16^e. M. ALPHAND assure donc que la réalité se trouve bien dans cette opacité.

L'opacité a déjà été évoquée dans le cadre des négociations avec Smovengo, et M. ALPHAND indique qu'ils doivent à nouveau la déplorer dans le cadre de cette charte autour de la 5G : cette opacité devient ainsi une marque de fabrique chez M^{me} HIDALGO.

M SZPINER le remercie et s'enquiert d'éventuelles demandes de prise de parole sur ce sujet.

En l'absence de remarques, il annonce que sa position est de ne pas prendre part au vote. En effet, il pense qu'il serait facile de voter contre cette délibération, alors que ne pas prendre au vote revient à montrer que les élus n'acceptent pas d'être traités « comme des paillasons », sachant que la manière dont la Mairie de Paris a procédé est scandaleuse. Il est possible d'accepter cette façon de faire et de voter contre cette délibération, mais il assure qu'il ne prendra personnellement pas part au vote, et invite les membres du Conseil d'arrondissement, dans un sursaut de dignité, à refuser ce type de méthode.

Il met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DEVE 22 mis aux voix par M. SZPINER le Conseil d'arrondissement s'abstient (abstentions : 3, NPPV, 30)

M. SZPINER, après avoir vérifié auprès de M^{me} RIVAYRAND que l'abstention l'emportait sur la non-participation au vote, félicite M^{me} SEBBAH et son groupe d'avoir permis à M^{me} HIDALGO de valider ses méthodes.

Il remercie les membres du Conseil d'arrondissement et lève la séance.

La séance est levée à 19 h 47.
